



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Masques FFP2 : le SNUDI-FO 94 intervient auprès du Secrétariat général de la DSDEN 94

Saisi par plusieurs collègues qui ont reçu de leur circonscription des informations du type « Concernant les masques FFP2, Monsieur l'inspecteur vous remercie de bien vouloir demander aux personnes concernées de bien vouloir fournir un justificatif médical », le SNUDI-FO 94 est intervenu auprès de madame la Secrétaire Générale de la DSDEN.

Celle-ci nous a répondu qu'aucune communication n'avait été faite par la DSDEN au sujet des masques FFP2 et a confirmé ce qu'avait annoncé monsieur le Recteur lors du CTA du lundi 17 janvier : ces masques seront mis à disposition des collègues de maternelle et des AESH. Pour les collègues d'élémentaire, les masques FFP2 ne seront remis que sur présentation d'un certificat médical attestant d'une situation de vulnérabilité.

Le SNUDI-FO 94 continue de revendiquer des masques FFP2, à hauteur de 2 par jour, pour tous les enseignants, AESH et Psy-EN !

Pour toute difficulté, saisir le SNUDI-FO 94.

Créteil le 18 janvier 2022 à 21h